

ECHO

n° 273– Septembre 2017

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash



**Loi travail :
le combat
continue...**



TOUS CONCERNÉS ET MOBILISÉS !

S O M M A I R E

- Une : Photo (propriété UD)
- P2 : Editorial
- P3 : Congrès de l'UD
- P4 et 5 : Les luttes
- P6 : Interview
- P7 : Témoignage
- P8 : - Droits et libertés
- Pub



Aucun doute possible ! Tous les salariés, quelle que soit leur entreprise, sont concernés par les ordonnances que l'exécutif entend leur imposer et qui constituent « la casse du siècle » en matière de droit du travail.

Le texte présidentiel porte sur trois grands domaines : les relations individuelles au travail, l'articulation entre la loi, les branches professionnelles et l'entreprise, et l'organisation du dialogue social.

Sa philosophie ?

Sécuriser le patronat en faisant porter tous les risques aux salariés avec, au menu, la création du CDI d'opération, une facilitation du licenciement pour le patronat avec à contrario une complexification de la contestation pour le salarié, la légalisation de la rupture conventionnelle collective, des recherches de reclassement des salariés très allégées pour le patronat, des catégories professionnelles sans contrôle...

Réduire le périmètre de la loi au bénéfice de l'accord d'entreprise pour favoriser le dumping social ;

Restreindre le rôle des organisations syndicales en fusionnant à marche forcée le Comité d'Entreprise, le CHSCT et les Délégués du Personnel en une instance unique appelée « Comité Social et Économique », en instaurant la possibilité de négocier dans une entreprise en l'absence de syndicat, en autorisant le chef d'entreprise à organiser seul un référendum...

Si nous laissons faire, nous allons subir un gigantesque bond en arrière !

Déjà, au Moyen-Âge, il existait des règles du travail : chaque corporation déterminait ses propres normes et avait institué un système de caisse d'entraide pour les ouvriers malades et pour les veuves. Le système corporatif sera aboli sous la Révolution française (décret Le Chapelier de 1791) : « Chaque homme est libre de travailler là où il le désire, et chaque employeur libre d'embaucher qui lui plaît grâce à la conclusion d'un contrat dont le contenu est librement déterminé par les intéressés ».

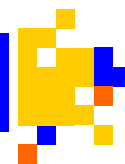
En 2017, nous ne sommes guère éloignés de cette argumentation. En fait de progrès, les organisations patronales, via le gouvernement actuel, voudraient revenir à cette fausse liberté qu'est la déréglementation.

Le combat ne fait que commencer ! Toutes et tous dans l'action !

Gisèle Bascoulergue,
membre du Bureau de l'UD

Editeur : Union Départementale
des Syndicats CGT de l'Allier
8 bis quai Louis Blanc
03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : BUBBLE'COM
03100 Montluçon

A UN MOIS DE NOTRE CONGRÈS



Il nous reste encore quelques semaines avant la tenue du congrès de notre Union Départementale. Si, à l'heure où sont écrites ces lignes, une grande partie de la préparation de celui-ci est en bonne voie, il nous reste bien des éléments à affiner et à mettre en place dans cette dernière ligne droite. De derniers coups de cravaches s'imposent.

Le document préparatoire

Le numéro spécial d'Echo-Flash spécifique à notre 61ème congrès et destiné à chaque syndiqué, a été mis à disposition des syndicats dans les UL de Moulins, Montluçon et Vichy. Celui-ci contient toutes les informations utiles aux congressistes. Les syndicats qui n'auraient pas encore récupéré leurs exemplaires sont invités à le faire dans les meilleurs délais.

Connaissance des participants

Nous avons, il y a quelques temps, adressé aux syndicats du département un courrier qui a été suivi de relances afin d'interpeler nos syndicats et sections syndicales sur l'importance d'inscrire des camarades prévus pour participer au congrès en adéquation avec le nombre de délégués et invités auxquels ils ont droit.

Il n'est évidemment pas trop tard pour s'inscrire en fonction du nombre de délégués et d'invités autorisé par syndicat mais pour des raisons de logistique évidente, le plus tôt sera le mieux.

Le congrès de tous les syndicats et syndiqués du département

Il est en effet important que les organisations CGT qui composent le département soient présentes au congrès de notre UD. L'Union Départementale est une émanation des syndicats et sections syndicales CGT du département de l'Allier qui la composent et chacune de ces struc-

tures doit pouvoir proposer, décider et impulser les actes et décisions pris lors de notre congrès. Rappelons qu'ils valent pour les trois ans à venir. Nous ferons également lors de nos débats un point et une évaluation de notre dernier mandat.

Plusieurs syndicats ont déjà validé la candidature de camarades de leur structure à la Commission Exécutive qui est l'organe de direction de l'Union Départementale. Effectivement, nous avons besoin dans cette CE de camarades représentatifs de nos syndicats et de la composition sociologique de notre département.

Nous sommes dans l'attente de candidatures supplémentaires puisque la date butoir d'envoi fixé par la commission des candidatures a été fixée au 13 octobre 2017.

Par la suite, la commission des candidatures, sur le cahier des charges défini par la direction sortante, examinera celles-ci afin de proposer celles qui correspondent au mieux aux critères retenues.

Encore du pain sur la planche

L'équipe en charge de la préparation du congrès doit encore intensifier son travail sur plusieurs aspects qu'ils soient administratifs, de logistiques ou d'intendance pour offrir les meilleures conditions d'accueil et de débats aux congressistes. Nous devons également prendre contact avec nos partenaires et finaliser la préparation de documents relatifs aux dossiers des délégués.

Comme toujours, la préparation d'un congrès, quel qu'il soit, demande de l'organisation et la participation de beaucoup de camarades, que ceux-ci en soient d'ores et déjà remerciés.

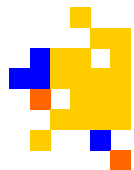
Didier Blondet



Financement du congrès

Des frais importants sont d'ores et déjà engagés. Ils comprennent la location de la salle, la réalisation des documents administratifs, la rédaction et le tirage du document préparatoire, des frais techniques...

Viendront s'ajouter les frais de restauration sur les deux jours et l'hébergement de certains camarades. C'est pourquoi, nous avons fixé le montant de la participation pour notre 61ème congrès à 30 euros par congressistes (à régler à l'avance pour éviter les pertes de temps habituelles). Ce montant ne couvre pas, loin de là, l'intégralité des frais engagés par le congrès, néanmoins il représente une aide utile et indispensable pour la tenue de celui-ci.



LOI XXL POUR LES POUCHES DU PATRONAT ET RÉGIME « PAIN SEC » POUR LES SALARIÉS.

La CGT n'avait pas attendu le texte des ordonnances « loi travail » pour appeler à la mobilisation. En effet, la philosophie du texte était connue depuis longtemps : supprimer les protections des salariés et donner plus de pouvoirs aux entreprises pour imposer leur choix. Avant même la parution des textes la CGT a jugé nécessaire d'engager un processus de mobilisations.

4 AG de rentrée

Les UL de Commentry et Montluçon ont ouvert le bal le 5 septembre avec 70 participants, suivies le 7 septembre au matin par celle de l'UL de Moulins avec ses 25 participants, et l'après-midi au tour de Vichy avec 19 participants. Le 11 septembre, nous terminions par l'UL de St-Pourçain avec 10 participants.

Au cœur des débats, bien sûr les mobilisations contre les ordonnances loi travail. Avec beaucoup de lucidité, les camarades portaient une analyse critique sur ce texte et plus généralement sur la politique de Macron. La forme était tout aussi présente que le fond et les participants essayaient de trouver les solutions pour l'élargissement des mobilisations, pour réussir la 1ère journée de mobilisation du 12 septembre 2017.

A noter, que dans notre département, l'UD FO s'est jointe à l'appel au retrait des ordonnances et à manifester.

Un premier tour de chauffe

Les manifestations du 12 septembre dans le département de l'Allier auront rassemblé 1 200 manifestants à Montluçon, 1 000 à Vichy et 600 à Moulins. C'est un succès et c'est plus que ce que nous avions recensé lors de la première mobilisation contre la loi El Khomri.

Les cortèges étaient assez équilibrés entre grandes et petites entreprises, même s'il était à noter une encore trop faible participation des personnels de la fonction publique.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons

dire que la mobilisation du 12 septembre a été une réussite et nous devons continuer de convaincre les salariés de l'utilité de se mobiliser pour le retrait des ordonnances.

Toujours déterminés

Avec 1 000 manifestants à Montluçon, 300 à Vichy et 400 à Moulins, le 21 septembre a réuni à nouveau des dizaines de milliers de manifestants partout en France. Mais nous devons reconnaître que la mobilisation était en légère baisse, alors même que 53 % des français interrogés sont favorables aux mobilisations et que 65 % se disent inquiets des ordonnances. Cela prouve qu'il nous faut encore convaincre les salariés autour de nous de l'utilité de se mobiliser.

Pour aider l'ensemble de nos militants dans cette entreprise de conviction, nous pensons qu'il est indispensable d'avoir une bonne connaissance des textes des ordonnances afin d'en expliquer tous les dangers aux salariés.

Dans ce sens, nous proposons, plusieurs initiatives :

- Un après-midi d'études analyse des ordonnances loi travail qui se tiendra le vendredi 6 octobre au relais de l'amitié à Montmarault. Cette journée sera animée par Catherine PERRET, Secrétaire confédérale qui a participé à l'ensemble des concertations avec les



différents ministres.

- Un meeting unitaire départemental le jeudi 12 octobre à 18h00 à Moulins (Maison du temps libre).

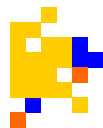
La CGT n'est pas seule à s'engager contre les ordonnances de Macron, l'intensité des actions va monter en puissance.

Dans de nombreux secteurs, les appels à la poursuite du mouvement sont lancés. Dans le transport, les Fédérations CGT et FO appellent à la grève reconductible à partir du 25 septembre. Des fédérations d'autres organisations syndicales ont décidé de rentrer dans le mouvement contre la loi travail, la CFDT et la CFTC dans le transport, la CFDT dans la métallurgie, l'UNSA chez les cheminots :

- ☞ 25 septembre, appel à la grève reconductible dans les transports,
- ☞ 28 septembre, mobilisation des retraité(e)s,
- ☞ 10 octobre, grève et mobilisation dans les fonctions publiques.

ANT TOUTE !

ALÉO LES CŒURS !



De la lutte interpro à la lutte dans l'entreprise, il n'y a qu'un pas ! Grève chez Moulines Mobilité : dans le cadre des NAO, les salariés de Moulines Mobilité entendent faire aboutir leurs revendications.

Les revendications portent sur l'augmentation des salaires, les conditions de travail, mais aussi sur la sécurité et la qualité de prise en charge des usagers.

De son côté, la direction considère que les salaires se situent au-dessus de la grille de la convention collective et refuse de négocier. Alors que la direction de

si dans la conduite du mouvement, notre syndicat CGT dans l'entreprise aura construit chaque étape avec les salariés, prises de parole, tractages les mois qui ont précédé... De l'aveu même de notre camarade Jean-Marc Collot « cela fait plus de 6 mois que nous avons travaillé et construit le mouvement avec les collègues ».

Solidarité financière aussi

Pour aider les salariés qui sont en grève depuis maintenant 18 jours, nous appelons à la solidarité par la présence massive de militants CGT sur le site apportant réconfort et soutien mais aussi par un appui et une aide financière.

Tous les syndicats qui le souhaitent peuvent faire un don au syndicat.

Les chèques peuvent être envoyés à l'UL de Moulines (93 rue de Paris, 03000

Le 28 septembre : les retraités ont aussi des choses à dire !

Parce qu'une fois de plus, le gouvernement s'attaque à leur pouvoir d'achat, aux services médicaux et sociaux, 9 organisations appellent les retraités à se mobiliser le

28 septembre.

A l'heure où nous écrivons ce texte, en amont du 28, impossible de situer la mobilisation, mais nous pouvons dire que nos camarades retraités ont « mouillé la chemise » : distributions de tracts sur les marchés, dans les quartiers, tenue d'une conférence de presse...

Nous reviendrons sur cette initiative dans le numéro suivant de notre journal.

Moulines), les chèques sont à libeller à l'ordre du syndicat CGT Moulines Mobilité.

Laurent Indrusiak



la société RATP DEV (groupe dans lequel on retrouve Moulines Mobilité) annonce, pour le premier semestre, des bénéfices de + 57,1 % par rapport à l'an dernier.

Il y a des luttes qui sont quelques fois exemplaires, la bataille des salariés de Moulines Mobilité est un exemple, tout d'abord par la durée, au moment où nous écrivons cet article, cela fait 18 jours que les salariés sont en grève. 18 jours d'actions où les salariés sont restés unis. Au premier jour, il y avait 31 conducteurs de bus en grève sur 39, au fil du temps 36 sur 39. Exemple aus-





LES ORDONNANCES « MACRON » SUR LE GRILL

La CGT, et avec elles d'autres organisations syndicales, n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures régressives portées dans les ordonnances signées par le Président de la République le 22 septembre. D'autres voies s'élèvent aujourd'hui et condamnent sur le fond ou sur la forme des mesures qu'une majorité de l'opinion publique réfute. Echo-Flash rencontre Maître Dominique Machelon, avocat bien connu de notre organisation, qui a volontiers accepté de répondre à quelques questions et nous apporte son éclairage sur cet épineux dossier.



Echo-flash : Les ordonnances portant réforme du Code du Travail sont au cœur de l'actualité. Le patronat applaudit des 2 mains à ce qu'il qualifie « d'assouplissement des règles », la CGT s'insurge contre ce qu'elle appelle « un recul social », et vous, quelle est votre opinion ?

Maître Dominique Machelon : Cette réforme va entraîner, de suite, une augmentation des licenciements largement facilités par certaines mesures comme le plafonnement des indemnités prud'homales,

plus de condamnations sur la forme du licenciement sans oublier la création d'un dispositif de rupture conventionnelle collective. Ce constat a été fait en Espagne en 2012 avec une réforme similaire. Cette réforme va entraîner en plus une dégradation de la qualité des emplois.

E.F : En votre qualité d'avocat, considérez-vous le plafonnement des indemnités prud'homales comme une bonne chose ?

M.D.M : Il y a une volonté manifeste d'encadrer l'office du Juge* dont le travail est pourtant essentiel. Mais peut-on réduire la Justice à des barèmes ? La réponse est non, car il n'y a jamais deux situations similaires. D'autre part, le procédé est particulièrement contestable car on met un prix à la violation de la loi.

E.F : Quels sont, d'après-vous, les leviers d'amélioration concernant le droit du travail qu'il serait nécessaire d'actionner ?

M.D.M : Il faudrait reprendre notamment les ordonnances en ce qu'elles décentralisent massivement le droit du travail à deux niveaux :

- en confiant aux branches 11 domaines dont la création de CDI dits d'opération et le recours aux CDD,

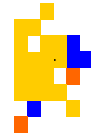
- en confiant aux futurs accords majoritaires d'entreprise... le reste telle la rémunération des heures supplémentaires.

Mais aussi en ce qu'elles ne prévoient en dérogations pour le barème que la violation des droits fondamentaux et le harcèlement.

Propos recueillis par Jean-Pascal Pradel

Nota : Selon le Dalloz-Justice et Cassation 2010-Dossier l'office du Juge : L'office, c'est la fonction envisagée à la fois sous l'angle des pouvoirs qu'elle confère et des devoirs qu'elle impose.

AUTOPSIE D'UNE LUTTE EXEMPLAIRE



Il faut savoir que tout a commencé en juillet 2016, où les GM&S sont alertés par des retours qualités sur des carters d'huile Renault qu'ils emboutissent. Ces carters sont frappés pour traçage venant « du Brésil » ! Les GM&S comprennent alors que leurs fabrications qu'ils retouchent sont aussi produites dans un autre pays...A la rentrée de septembre 2016, Renault et PSA coupent drastiquement les commandes, menaçant le site creusois de fermeture. Pour les GM&S pas question de se résigner et ils entament une lutte exemplaire que chacun connaît.



Récemment, les salariés de GM&S Industry situé à La Souterraine (Creuse 23) étaient sur le site Industriel de PSA Poissy. A leur arrivée, un bataillon de gendarmerie, des grillages et des cadres de la Direction (une soixantaine badgé FO) étaient derrière les grilles de l'entrée principale. Le soir, les copains décident d'aller sur le site de Renault Flins. Ils ont été bloqués au rondpoint principal du site. Ils ont décidé de passer la nuit sur place.

Le but de ces actions était de mettre la pression sur les donneurs d'ordre PSA et Renault.

Le lendemain, à savoir le mercredi matin, Renault décide de lâcher un peu plus de fric pour les salariés qui seront dans le Plan Social d'Entreprise.

Les copains décident de mettre la pression sur PSA et de venir sur le site de Sept-Fons. Ils partent de Flins et sont suivis tout le trajet.

A leur arrivée à Sept-Fons, 15 bus de CRS et 80 gendarmes sont sur place, les accès du site sont tous bloqués. Les copains arrivent à 18h30 et sont à 500 mètres du site sur le parking

de la déchetterie. Certains gendarmes s'emmerdent littéralement et se demandent ce qu'ils font ici. Les GM&S ne sont pas des casseurs ni des voyous.

Damien et moi restons jusqu'à minuit avec les camarades, déterminés et soudés comme jamais. Feu d'artifice et manger en plein air avec les copains au programme. Certains moments resteront à jamais en nous car plusieurs salariés ont craqué devant nous. Difficile, encore.

Jeudi matin à 04h00, un bataillon de gendarmerie contrôle les salariés de PSA au rondpoint principal du site. Aucune info par les hiérarchiques dans l'usine, aucune propagande en réalité.

Le matin même aux alentours de 10h00, les GM&S décident "de bouger" et sont bloqués à 100 mètres du site au rondpoint principal.

A 12h00, les GM&S décident de lever le camp pour retour à "La Sout".

TOUT UN SYMBOLE, les GM&S apprennent sur l'aire d'autoroute « l'aire des vérités » que le tribunal de Commerce de Poitiers valide la reprise de GM&S par GMD et la reprise de 120 salariés sur 277. Soit 157 emplois dé-

truits. La reprise par GMD est actée au 11 septembre 2017.

Lundi 11 septembre au matin, le CE est convoqué pour valider le PSE qui est inacceptable et surtout incomplet.

Par ailleurs, le cabinet extérieur « syndex » mandaté par le CE de GM&S et dans un dossier confidentiel met clairement en doute le repreneur GMD et son patron M. Martineau. Et surtout, le bureau d'étude disparaîtra !

Nous restons en contact avec les copains qui sont déterminés à continuer à se faire entendre "pour partir avec des meilleures conditions" et sauver plus d'emplois. Les actions vont se poursuivre surtout localement. Nous nous rendrons à La Souterraine très rapidement. Pour les copains, on fera tout.

De ce moment de lutte, il restera en nous la camaraderie, la rencontre inoubliable de tous et toutes ces salarié-e-s allant de l'ouvrier au cadre, mais surtout la fierté et l'honneur du combat juste et légitime.

Nos pensées vont aux GM&S Industry.

Nicolas Goulinet, Secrétaire Général du syndicat de Peugeot Sept-Fons.

En prévision

Les élections arrivent sur les sites PSA, Française Mécanique (octobre), Sevelnord (novembre), Charleville (décembre) et Vesoul (janvier) et des échos qui arrivent, après le résultat historique sur le site de Poissy Industriel de mars dernier où la CGT est devenue le premier syndicat chez les ouvriers avec 901 voix (!) le ménage va continuer ! A noter que la RH du montage de Poissy qui est maintenant à Sept-Fons a été virée de Poissy car la CGT a fait son plus gros score possible au montage !

NE TIREZ PAS SUR L'AMBULANCE

L'action syndicale dans l'entreprise a vocation à créer les conditions d'un dialogue avec l'employeur permettant de faire avancer les dossiers dans l'intérêt des salariés, mais quelques fois, là où le rapport de force est défavorable, là où l'employeur fait preuve d'une réelle malhonnêteté, il n'y a pas d'autre choix que de saisir la justice pour rétablir les salariés dans leurs droits !

Bourgeot / UL de Montluçon.

L'UL de Montluçon s'était constituée partie civile dans le dossier opposant des salariés des ambulances Bourgeot à leur direction.

- Le fond de l'affaire porte sur :
- travail dissimulé (dissimulation d'heures),
 - non-respect des repos hebdomadaires, - dépassement de la durée maximale hebdomadaire de travail,
 - non-majoration conforme des heures supplémentaires.

Ces infractions avaient été mises en lumière lors d'un contrôle de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) qui avait porté sur les mois de mars et avril 2011.

À l'époque, la gérante avait assuré de sa bonne foi en expliquant que « la convention collective transport et l'accord cadre permettent de décompter le travail sur l'année ».

1er jugement, appel et cassation.

En juillet dernier, la Cour de cassation a rejeté, dans un jugement, le pourvoi des Ambulances Bourgeot et de leurs dirigeants.

En première instance, ils avaient été relaxés puis condamnés en appel en septembre dernier à 14 500 euros d'amendes au total. Une condamnation confirmée par la cour de cassation. Ils devront régler des dommages et intérêts à l'UL et à deux ex-salariés, parties civiles dans ce dossier.

IRFSSA Croix ROUGE

Notre camarade Florence Boudry avait saisi le Conseil des Prud'hommes afin de contester une mise à pied disciplinaire.

Harcèlement, discrimination syndicale, durant des mois Florence a été victime d'un acharnement de sa hiérarchie.

Après un premier jugement qui donnait raison à Florence, la direction de IRFSSA a fait appel. L'audience a eu lieu en mai dernier, la cour d'appel a confirmé le premier jugement en estimant que les faits reprochés à notre camarade n'étaient pas établis de sorte que la mise à pied dont a été victime Florence n'était pas justifiée. Après une dure et longue bataille, justice a donc été rendue à notre camarade.

Laurent Indrusiak

GAMME INDIVIDUELLE - TNS - SALARIÉS - AGENTS TERRITORIAUX - IARD

Avec vous,
à chaque instant

• Vichy
30 bd. Gambetta
03207 Vichy Cedex
Tél. 04 70 31 41 18

• Montluçon
73 av. de la République
03100 Montluçon
Tél. 04 70 05 89 15

• Moulins
87 rue d'Allier
03000 Moulins
Tél. 04 70 46 22 57

• Clermont-Ferrand
16 rue Saint Genès
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 16 13 12

La santé, notre métier

www.mutuale.fr

Mutuale

La Mutuelle Familiale
Section Auvergne

Régie par le code de la mutualité, soumise aux dispositions du livre II de ce même code et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 775 369 887 - crédit : fotolia - la Grafinerie